



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Contrats

Question écrite n° 10031

Texte de la question

M Francis Delattre demande à M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de bien vouloir lui indiquer si un employeur saisonnier souhaitant conclure un contrat de travail à durée déterminée est en droit d'y inclure une clause l'autorisant à prévoir la possibilité de suspendre et de neutraliser, sur une ou plusieurs périodes préfixées, les effets dudit contrat, notamment lorsque des conditions climatiques défavorables abaissent provisoirement l'exploitation en dessous de son seuil de rentabilité.

Données clés

Auteur : [M. Delattre Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10031

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 950